



Réf : F18027.03

Province Sud
Centre administratif de la province
Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. 20 30 40 - Fax 20 30 00
contact@province-sud.nc

COMMUNES

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

ANNEE 2021

Ce dossier doit obligatoirement être complété pour toutes demandes, hors contrat de développement ou dispositifs de financements spécifiques, et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

* **Commune** _____

Identification du représentant légal de la commune :

* Nom _____

* Prénom(s) _____

* Fonction _____

* Téléphone _____

* Courriel _____

Intitulé du projet

Montant total du projet _____

Montant de la subvention sollicitée en francs CFP _____

D'autres collectivités sont-elles également sollicitées :

Collectivités	Montant	Date de la demande (jj/mm/aaaa)	Réponse
Nouvelle-Calédonie			
État			
Autres (Préciser)			

***Champ obligatoire**

Province Sud
Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. 20 30 40 - Fax 20 30 00
contact@province-sud.nc

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Présentation du projet :

Descriptif du projet :

Détailler l'action en complétant le tableau en annexe 1

Communication – Préciser les modalités envisagées pour l'annonce de l'action et la diffusion de ses résultats :

Date de mise en œuvre prévue (début) : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Durée prévue (nombre de mois ou d'années) – Echancier de réalisation : _____

Personne responsable du projet :

Nom _____

Prénom(s) _____

Fonction _____

Téléphone _____

Courriel _____

2. DECLARATION SUR L'HONNEUR

Le droit d'accès aux informations, prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès du service auprès duquel vous déposez ce dossier.

*Je soussigné(e) ** Nom _____ **Prénom _____

*Fonction _____

- certifie être habilité(e) à effectuer cette demande de subvention au nom de la commune ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier ;
- demande une subvention d'un montant de : _____ F CFP et précise que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de la commune.

*Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| à _____

*Signature

**** Si le signataire n'est pas le représentant légal de la commune, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.**

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

3. PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

A fournir par tous les demandeurs.

1. Le présent dossier de demande de subvention dûment complété
2. Le budget prévisionnel de l'action pour laquelle la subvention est sollicitée selon le modèle joint au présent dossier en annexe 1.
3. Le(s) devis afférent(s) ou marché.
4. Le justificatif d'habilitation à effectuer la présente demande pour le compte de la commune.
5. En fonction du projet : tous documents utiles visuels ou audiovisuels de présentation.
6. Si le signataire n'est pas le représentant légal de la commune, joindre le pouvoir permettant d'engager celle-ci.
7. Le dossier technique du projet.
8. En cas de participation d'autres organismes ou collectivités, les actes de ces partenaires confirmant leur participation.
9. En cas de travaux d'amélioration de la qualité de l'air : le diagnostic Scalair.
10. Le RIB/RIP de la commune.

Province Sud

Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. 20 30 40 - Fax 20 30 00
contact@province-sud.nc

ANNEXE 1

TABLEAU DETAILLE DU PROJET "AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR ET DU CONFORT THERMIQUE ET PHONIQUE DES ECOLES"

Ecole concernée	Nombre total de classes dans l'école	Nombre total de classes occupées	Nombre total de classes déjà climatisées	Nombre total de classes à climatiser	Montant des travaux et équipements photovoltaïques	Montant climatiseurs	Montant confort phonique	Montant Qualité de l'air	TOTAL PROJET
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
TOTAL									

Conformément à l'article 2 de la délibération n° 79-2020/APS du 5 novembre 2020 fixant l'aide provinciale à hauteur de 75% des investissements réalisés, dans la limite d'un million de francs par classe, voire un million cinq cent mille francs pour les travaux de confort thermique.

*Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

*Signature

Province Sud

Centre administratif de la province Sud (CAPS)
 Artillerie - 6, route des Artifices
 Baie de la Moselle
 BP L1, 98849 Nouméa cedex
 Tél. 20 30 40 - Fax 20 30 00
contact@province-sud.nc

À qui et pourquoi les subventions sont-elles destinées ?

Ce dossier doit être utilisé par toute collectivité sollicitant une subvention auprès de la province Sud pour financer un ou plusieurs projets spécifiques dans les domaines suivants :

- ❖ Culturel
- ❖ Développement économique
- ❖ Développement rural
- ❖ Éducation
- ❖ Environnemental
- ❖ Santé/social
- ❖ Jeunesse/sports/loisirs
- ❖ Autres

Il concerne le financement d'actions ou d'équipement de structure, relevant de l'intérêt général. Les projets doivent avoir lieu en province Sud, ou faire participer des intervenants de province Sud.

Comment remplir son dossier ?

Le présent dossier est constitué d'un formulaire et d'une fiche budgétaire en annexe. L'ensemble de ces documents est à compléter.

Quand déposer son dossier ?

Les demandes doivent être déposées au moins six mois avant la date prévue du projet et idéalement en année N-1.

Où et comment déposer votre dossier ?

Une fois dûment complété et accompagné des documents demandés, le dossier doit être transmis :

- par dépôt direct ou voie postale à la Direction de l'Éducation de la province Sud (DES) : 55 rue Georges Clémenceau ; BP L1, 98849 Nouméa cedex.
- par courriel : des@province-sud.nc
- par fax au 20 30 20.

Les suites de votre demande ?

Dès la réception de votre dossier complet celui-ci sera étudié.

En cas de refus : vous recevrez une lettre vous informant du refus.

En cas d'acceptation : une délibération d'attribution de subvention ainsi qu'une lettre de notification vous seront transmises pour vous informer de l'acceptation de votre demande et du montant de la subvention qui vous est alloué.

Attention ! : Il ne sera procédé au versement de la subvention qu'à réception de l'accusé de réception, selon les modalités et conditions précisées dans la délibération ou la convention.

Quelles sont vos obligations en cas de réception d'une subvention ?

Vous êtes tenus de fournir à la province Sud (direction concernée) un bilan moral (ou compte-rendu) comprenant des éléments d'activité et un bilan financier structuré et détaillé faisant apparaître l'utilisation de la subvention mentionnée à l'alinéa premier, conformément à son objet, avant la date indiquée sur la délibération ou la convention.

Province Sud

Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. 20 30 40 - Fax 20 30 00
contact@province-sud.nc